

# Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 13

No. FDS: 231341 V001.4

Révision: 28.05.2015

Date d'impression: 29.06.2015 Remplace la version du: 10.01.2014

Cleaner AD 45 TA

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Cleaner AD 45 TA

#### **Contient:**

Hydroxyde de sodium

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Produit pour nettoyer les surfaces métalliques dans l'industrie

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Technologies France S.A.S

Rue de Silly 161

92642 Boulogne-Billancourt cedex

France

Téléphone: +33 (1) 46 84 90 00

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency): +33.1.40.05.48.48

### **SECTION 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (CLP):

dissiliention (C21).	
Corrosifs pour les métaux	Catégorie 1
H290 Peut être corrosif pour les métaux.	
Corrosion cutanée	Catégorie 1A
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.	

# 2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

### Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement:

Dange

Mention de danger:	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Conseil de prudence: Prévention	P260 Ne pas respirer les poussières. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
Conseil de prudence: Intervention	P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

# **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2. Mélanges

### Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	215-185-5 01-2119457892-27	50- 70 %	Met. Corr. 1 H290 Skin Corr. 1A H314
Carbonate de sodium 497-19-8	207-838-8 01-2119485498-19	1- 5 %	Eye Irrit. 2 H319
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	500-234-8 500-234-8 01-2119488639-16	1- 5%	Skin Irrit. 2; Cutané(e) H315 Eye Dam. 1 H318 Aquatic Chronic 3 H412

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations" Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

### Indication des composants selon 648/2004/CE

< 5 % agents de surface anioniques agents de surface non ioniques

## **SECTION 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Air frais, apport d'oxygène, chaleur, hospitalisation.

Contact avec la peau:

Laver à l'eau courante et au savon. Soin de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés. Si nécessaire consulter un dermatologue

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement avec de l'eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 15 minutes. S'il appraît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Boire 1 à 2 verres d'eau (pas de lait), traitement médical urgent indispensable

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cause des brûlures.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Movens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone.

Poudre d'extinction

#### Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Eau

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

#### **Indications additionnelles:**

Le produit n'est pas inflammable. Les mesures d'éteindre doivent être en fonction de l'environnement.

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer mécaniquement.

Diluer les résidus avec beaucoup d'eau.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

# **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Dans le cas d'une dilution/dissolution, toujours préparer l'eau puis y verser lentement le produit. Ne pas verser le produit dans de l'eau chaude ou dans des solutions chaudes. Réchauffement possible avec surchauffe violente et soudaine! Risque d'échaudures!

Eviter la formation de poussière, aspiration.

#### Mesures d'hygiène:

Tenir éloigné des denrées alimentaires, des boissons, et de la nourriture pour animaux.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne conserver que dans le conditionnement d'origine.

Stocker dans un endroit frais et sec.

Maintenir les emballages fermés hermétiquement.

Stocker l'emballage dans un lieu fortement aéré.

Matériaux d'emballage à éviter: metalliques.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker avec des acides forts.

### **7.3.** Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit pour nettoyer les surfaces métalliques dans l'industrie

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
hydroxyde de sodium 1310-73-2	0	2			
hydroxyde de sodium 1310-73-2 [SODIJM (HYDROXYDE DE)]		2	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

### **Predicted No-Effect Concentration (PNEC):**

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Alcools en C12-14, sulfatés, sel de sodium, 2EO 68891-38-3	Eau douce					0,24 mg/L	
500071-50-5 Alcools en C12-14, sulfatés, sel de sodium, 2EO 68891-38-3	Eau salée					0,024 mg/L	
Alcools en C12-14, sulfatés, sel de sodium, 2EO 68891-38-3	Eau (libérée par intermittence)					0,071 mg/L	
Alcools en C12-14, sulfatés, sel de sodium, 2EO 58891-38-3	Sédiments (eau douce)				5,45 mg/kg		
Alcools en C12-14, sulfatés, sel de sodium, 2EO 58891-38-3	terre				0,946 mg/kg		
Alcools en C12-14, sulfatés, sel de sodium, 2EO 58891-38-3	Sédiments (eau salée)				0,545 mg/kg		
Alcools en C12-14, sulfatés, sel de sodium, 2EO 68891-38-3	STP					10000 mg/L	

#### **Derived No-Effect Level (DNEL):**

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio n	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Sodium hydroxide 1310-73-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		1 mg/m3	
Sodium hydroxide 1310-73-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		1 mg/m3	
carbonate de sodium 497-19-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		10 mg/m3	
carbonate de sodium 497-19-8	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		10 mg/m3	
Alcools en C12-14, sulfatés, sel de sodium, 2EO 68891-38-3	Travailleurs	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		2750 mg/kg p.c./jour	
Alcools en C12-14, sulfatés, sel de sodium, 2EO 68891-38-3	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		175 mg/m3	
Alcools en C12-14, sulfatés, sel de sodium, 2EO 68891-38-3	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1650 mg/kg p.c./jour	
Alcools en C12-14, sulfatés, sel de sodium, 2EO 68891-38-3	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		52 mg/m3	
Alcools en C12-14, sulfatés, sel de sodium, 2EO 68891-38-3	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		15 mg/kg p.c. /jour	

### Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

### 8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques: Bien dépoussiérer.

#### Protection respiratoire:

En cas de formation de poussières, nous recommandons de porter un équipement de protection respiratoire approprié avec un filtre à particule type P.

Cette recommandation devra être adpatée en fonction des conditions locales.

#### Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que, dans la pratique, la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

#### Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

### **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Matière solide

granulé blanc

Odeur pas de déclaration

seuil olfactif Il n'y a pas de données / Non applicable

pH Non applicable

Point initial d'ébullition Il n'y a pas de données / Non applicable

Point d'éclair Non applicable

Température de décomposition II n'y a pas de données / Non applicable Pression de vapeur II n'y a pas de données / Non applicable Densité II n'y a pas de données / Non applicable

Densité en vrac 900 - 1.000 g/l

Viscosité II n'y a pas de données / Non applicable Viscosité (cinématique) II n'y a pas de données / Non applicable Propriétés explosives II n'y a pas de données / Non applicable

Solubilité qualitative Soluble

(20 °C (68 °F); Solv.: Eau)

Température de solidification Il n'y a pas de données / Non applicable Point de fusion Il n'y a pas de données / Non applicable Inflammabilité Il n'y a pas de données / Non applicable Température d'auto-inflammabilité Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable Limites d'explosivité Coefficient de partage: n-octanol/eau Il n'y a pas de données / Non applicable Taux d'évaporation Il n'y a pas de données / Non applicable Densité de vapeur Il n'y a pas de données / Non applicable Propriétés comburantes Il n'y a pas de données / Non applicable

#### 9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réactions avec des acides: dégagement de chaleur et de dioxyde de carbone.

Réaction avec l'eau: dégagement de chaleur, projection.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

#### 10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination. Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

### **SECTION 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

### Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

# Irritation de la peau:

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

# Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	LDLo	500 mg/kg	oral		lapins	
Carbonate de sodium 497-19-8	LD50	2.800 mg/kg	oral		rat	

# Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
				on		
Carbonate de sodium 497-19-8	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	5,1 mg/l	Aérosol			Jugement d'experts
Carbonate de sodium 497-19-8	LC50		Aérosol	2 h	rat	

# Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		lapins	

## Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
		on		
Carbonate de sodium 497-19-8	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

# Lésions oculaires graves/irritation oculair:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	Corrosif		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Carbonate de sodium 497-19-8	irritant		lapins	
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	fortement irritant	24 h	lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses	Résultat	Type de	Espèces	Méthode
No. CAS		test		
Hydroxyde de sodium	non sensibilisant	Test	homme	
1310-73-2		épicutané		
Alcools C12-14 éthoxylés	non sensibilisant	Test de	cochon	OECD Guideline 406 (Skin
sulfatés, sel de sodium		maximisat	d'Inde	Sensitisation)
68891-38-3		ion sur le		
		cobaye		

### Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	aucune donnée		
Carbonate de sodium 497-19-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec		Test Ames
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 475 (Mammalian Bone Marrow Chromosome Aberration Test)

# Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés	NOAEL=225	oral : gavage	90 daysonce daily, 5	rat	OECD Guideline 408
sulfatés, sel de sodium	mg/kg		times a week		(Repeated Dose 90-Day Oral
68891-38-3					Toxicity in Rodents)

# **SECTION 12: Informations écologiques**

### Informations générales:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

#### Autres effets néfastes:

Lors du rejet de produits acides ou alcalins dans des systèmes de tout-à-l'égout, il faut veiller à ce que les eaux usées rejetées ne sortent pas d'une plage de pH comprise entre 6 et 10 parce que des écarts de valeur de pH peuvent causer des dérangements dans des canaux d'eaux usées et des stations d'épuration biologiques. L'application des directives de rejet locales prime.

### 12.1. Toxicité

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	toxicologiqu	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	LC50	189 mg/l	es Fish	48 h	Leuciscus idus melanotus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	EC50	> 100 mg/l	Daphnia		Daphnia sp.	Toxicity Test) OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute
Carbonate de sodium 497-19-8	LC50	300 mg/l	Fish	96 h	Lepomis macrochirus	Test) OECD Guideline 203 (Fish, Acute
Carbonate de sodium 497-19-8	EC50	200 - 227 mg/l	Daphnia	48 h	Ceriodaphnia sp.	Toxicity Test) OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute
Carbonate de sodium 497-19-8	EC50	137 mg/l	Algae	5 Jours	Nitzschia sp.	Test) OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium	LC50	7,9 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
68891-38-3	NOEC	0,1 mg/l	Fish	28 Jours	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 204 (Fish, Prolonged Toxicity
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	EC50	79 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	Test: 14-day Study)
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	EC50	2,6 mg/l	Algae	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	NOEC	0,72 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

### Persistance et dégradabilité:

### Dégradation des tensio-actifs

La biodégradation des agents de surface faisant parties du produit satisfait aux demandes du Règlement relatif aux Détergents de l'UE (CE/648/2004)

Les tensio-actifs contenus dans le produit sont primeurement biodégradables en moyenne au minimum à 90 %.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	facilement biodégradable	aérobie	77 - 79 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" BiodegradabilityClosed Bottle Test)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcen-tration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	0,3				23 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (noctanol / water), Shake Flask Method)

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses	PBT/vPvB
N° CAS	
Hydroxyde de sodium	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
1310-73-2	Très Bioaccumulable (vPvB).
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
sodium	Très Bioaccumulable (vPvB).
68891-38-3	

### 12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Décharge spéciale avec l'accord des autorités locales.

### Code de déchet

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur. EWC/EAK 070608

### **SECTION 14: Informations relatives au transport**

### 14.1. Numéro ONU

ADR	1823
RID	1823
ADN	1823
IMDG	1823
IATA	1823

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR	HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE (mélange)
RID	HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE (mélange)
ADN	HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE (mélange)
IMDG	SODIUM HYDROXIDE, SOLID (mélange)
IATA	Sodium hydroxide, solid (mélange)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	8
RID	8
ADN	8
IMDG	8
IATA	8

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
ADN	II
IMDG	II
IATA	II

# 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable
	Code tunnel: (E)
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

# **SECTION 15: Informations réglementaires**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC (EC)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

#### Prescriptions/consignes nationales (France):

Préparations dangereuses: Préparations dangereuses :

Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage

de substances.

Protection des travailleurs: Hygiène et sécurité au travail:

Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R

4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).

N° fiche INRS:

Protection de l'environnement: Protection de l'environnement:

Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540

(relatif à la classification des déchets dangereux).

### **SECTION 16: Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

#### Éléments d'étiquetage (DPD):

#### C - Corrosif



#### Phrases R:

R35 Provoque de graves brûlures.

#### Phrases S:

S22 Ne pas respirer les poussières.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

#### Contient:

Hydroxyde de sodium

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés